



Bordeaux, mercredi 17 septembre 2014

**Monsieur le Recteur de l'académie de Bordeaux**  
5 rue Joseph de Carayon Latour  
BP 935  
33060 Bordeaux cedex

**Objet** : Formation des stagiaires à L'ESPE

Monsieur le Recteur,

Depuis la fin du mois d'août nous sommes interpellés par un grand nombre de stagiaires enseignants qui sont déjà titulaires d'un M2 ou qui n'ont pas l'obligation de valider un M2 dans le cadre de leur formation. Ces stagiaires craignent qu'on leur impose, dans le cadre de leur formation professionnelle, l'obligation de valider un master MEEF.

Suite à une question posée par les élus FSU lors du comité technique académique du 4 septembre 2014, vous avez rappelé qu'il n'y avait aucune obligation de validation d'un master MEEF pour ces stagiaires.

Mais la direction de l'ESPE au cours de l'audience qu'elle avait accordée aux syndicats de la FSU le 4 septembre à 14 heures, indique que les aménagements de la formation seront très minimes et que tous les stagiaires, y compris ceux qui sont titulaires d'un M2, devront valider les UE comme ceux qui n'ont qu'un M1.

Au cours de réunions que la FSU a organisées à Bordeaux et Pau, les stagiaires ont exprimé leur incompréhension devant les plans de formation qui leurs sont proposés. Ils souhaitent se consacrer à la gestion de leur classes et participer à une formation professionnelle qui ne soit pas redondante avec les diplômes qu'ils viennent d'obtenir et qui valident pour certains une formation disciplinaire de haut niveau et pour d'autres certains éléments de formation professionnelle.

En conséquence, ils demandent que la formation adaptée prenne en compte leur situation antérieure. C'est à dire de bénéficier de dispenses de certaines UE en fonction de leur parcours étudiant, et plus particulièrement des UE disciplinaires pour le second degré. L'assiduité aux formations professionnelles devrait être le fondement de l'avis du directeur de l'ESPE en vue de la titularisation.

Lors de l'affectation de ces fonctionnaires stagiaires au mois de juillet 2014, consigne a été donnée aux services de la DPE d'affecter en priorité les titulaires de M1 au plus près des centres universitaires. Les titulaires de M2 ont donc été affectés sur des postes plus éloignés de ces centres. Aujourd'hui la fréquence des formations qui leur est imposée est identique à celle des titulaires de M1 mais est incompatible avec leur charge de travail et les temps de trajets entre leur lieu d'affectation et les lieux de formation. Nous demandons que pour ces stagiaires soient développées des formations à distance.

D'autre part il nous semble important de revoir les formations préconisées pour les disciplines à faible effectif comme l'italien, l'occitan, hôtellerie-tourisme afin qu'elles correspondent réellement à leurs besoins.

La FSU a l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance une audience concernant la formation des stagiaires à l'ESPE.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, à nos sentiments dévoués au Service Public d'Education.

Jean Pascal MERAL, *Secrétaire général académique du SNES-FSU*

Renaud BOUSQUET, *Coordonnateur académique du SNUipp-FSU*

Cécile CALMES CAZALETS, *Secrétaire académique du SNEP-FSU*

Nasr Allah LAKHSASSI, *Secrétaire général académique du SNUEP-FSU*